

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 264

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 16 de cet article, après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« notamment l'entomologie, l'apiculture, l'écologie, la microbiologie, et la chimie des sols ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne faut pas réduire les connaissances relatives à la génétique au génie génétique, qui n'est qu'une part infime de la génétique aux côtés de la génétique quantitative, de la génétique des populations, des approches épigénétiques... qui remettent toutes aujourd'hui en question les fondements de la biologie moléculaire. Pour les autres disciplines : elles concernent les effets non intentionnels des OGM jusqu'à aujourd'hui trop peu ou jamais pris en compte.